



République Française - Département du Gard Arrondissement d'Alès	Registre des délibérations de la commune de Saint Jean de Serres
---	---

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2024  
DÉLIBÉRATION N° D35\_041124**

<p>Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : <b>15</b> En exercice : <b>14</b></p> <p>Présents : 9 Procuration : 1 Absents : 4</p> <p>Date de la convocation : 28/10/2024</p> <p>Date d'affichage : 28/10/2024</p> <p>Objet :</p> <p align="center"><b>DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE 2024</b></p>	<p>L'an 2024 et le 04 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire.</p> <p><b>Présents</b> : Andrée ROUX, Édith BORNANCIN, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Dario VIOLA, Vivien BACARESSE et Jacqueline JANIEC.</p> <p><b>Procuration</b> : Monique DESTIENNE à Elsa DARDON</p> <p><b>Absents excusés</b> : Marie BOUEZDA-CABANE, Danièle MONTEIL, Boris CHAPON et Catherine ROUVIERE</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Fabien ENGELIBERT</p>
---	---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants relatifs aux modifications budgétaires ;

**Vu** le Budget Primitif de la Commune adopté pour l'exercice 2024 ;

**Vu** la nécessité d'ajuster les prévisions budgétaires en recettes d'investissement au chapitre 13 (subventions d'investissement) afin de refléter au mieux les montants attendus des subventions allouées pour les projets en cours ;

**Considérant** la nécessité d'approvisionner le chapitre 13 en recettes d'investissement ;

Madame la Maire propose, comme elle y est autorisée, d'approvisionner le chapitre 13 en recettes d'investissement afin d'ajuster le niveau des subventions pour permettre une évaluation la plus juste des restes à réaliser en fin d'année.

Par conséquent, Madame la Maire propose d'approuver l'approvisionnement suivant :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		1321 (13) : Etat et établissements nationaux	24 617,00
		1322 (13) : Régions	-5 300,00
		1323 (13) : Départements	9 000,00
		13251 (13) : GFP de rattachement	1 528,00
		1328 (13) : Autres	-5 000,00
			24 845,00
<b>Total Dépenses</b>		<b>Total Recettes</b>	24 845,00

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et procédé au vote à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget de la Commune pour l'exercice 2024.
- **Autorise** Madame la Maire ou son représentant à mettre en œuvre cette décision modificative n°1.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La Maire  
Andrée ROUX

